

MAIRIE DE BEAULON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire  
Séance du 23 décembre 2008

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 19**

**En exercice : 19**

**Qui ont pris part à la délibération : 19**

Date de la convocation : 16 décembre 2008

Date de l'affichage : 16 décembre 2008

L'An deux mil huit et le vingt trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le seize décembre deux mil huit.

**Etaient présents :** Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, RAMAGE Xavier, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, CROCHET Gilles, MORIN Daniel, BERNON Gérard, PICOT David, TOURAND Gérard, HOUX Laurent,  
Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette  
**Secrétaire :** Mme ROBOTA Colette

<b>DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT DE CAUTION</b>
---

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ de Monsieur ESTAL Marcel, du logement situé « 2 bis rue des aubrelles », au 30 novembre 2008, l'état des lieux s'étant révélé positif, il propose de lui rembourser sa caution.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, cette proposition.

**DELIBERATION POUR LOCATION DE L'APPARTEMENT  
SITUE 2 BIS RUE DES AUBRELLES**

Suite au départ de Monsieur ESTAL Marcel du logement « 2 bis rue des aubrelles » au 30 novembre 2008, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de louer cet appartement à Monsieur COLOMBIER Philippe qui en a fait la demande. Le contrat est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 01 décembre 2008. Le montant du loyer est établi suivant le nouvel indice de référence des loyers, publié par l'INSEE et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le trimestre servant d'indice de référence à la date de signature du contrat est le 3<sup>ème</sup> trimestre 2008. Une caution sera demandée.

Après délibération, le Conseil Municipal vote avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la signature du contrat de location entre la commune et Monsieur COLOMBIER Philippe.

**DELIBERATION POUR APPROBATION DES MARCHES RELATIFS A  
LA REALISATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 21/11/08, pour procéder à l'ouverture des offres des entreprises, qui ont répondu à l'avis d'appel à la concurrence relatif à la réalisation d'une structure d'accueil de loisirs. La Commission d'Appels d'Offres s'est ensuite réunie le 05/12/08, en vue d'étudier le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre et de procéder aux choix des entreprises.

Les offres retenues sont les suivantes :

Lot n° 1 – GROS-OEUVRE

- Entreprise LEVITE Henri, route de Saint Léger – 03510 MOLINET, pour un montant H.T. de 132 615,80 €

Lot n° 2 – CHARPENTE BOIS

- Entreprise CMV ROSSIGNOL –ZA de la Tour – Rive Gauche - 03200 ABREST, pour un montant H.T. de 12 739.20 €

Lot n° 3 – COUVERTURE ZINGUERIE

- Entreprise TALON – Le Pont Canal – 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE, pour un montant H.T. de 20 795.80 €

Lot n° 4 – ETANCHEITE

- Entreprise SIRIEIX – 39 rue de Charpigny – 03110 SAINT REMY EN ROLLAT, pour un montant H.T. de 17 973.18 €

Lot n° 5 – SERRURERIE MENUISERIE ALUMINIUM

- Entreprise A.M.S. – ZI La Couasse – 03000 AVERMES, pour un montant H.T. de 40 554.00€

Lot n° 6 – MENUISERIE BOIS

- Entreprise DEVAUX – 328, rue du Port – 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE, pour un montant H.T. de 33 053.00 €

Lot n° 7 – PLATRERIE PEINTURE

- Entreprise SA FLEURY – 14 rue d’Enghien – 03000 MOULINS pour un montant H.T. de 40 542.00 €

Lot n° 8 – FAUX PLAFONDS

- Entreprise LES 3P – Le Moulin – 03130 LE PIN, pour un montant H.T. de 10 259.76 €

Lot n° 9 – SOLS SOUPLES

- Entreprise DUCELIER GUERIN – 28, 30, rue Régemortes – 03000 MOULINS pour un montant H.T. de 17 000.08 €

Lot n° 10 – CARRELAGE - FAIENCE

- Entreprise CARREAU 3000 – Route de Montilly – 03000 NEUVY, pour un montant H.T. de 15 671.40 €

Lot n° 11 – ELECTRICITE

- Entreprise I.G. TEC – Le Ternat – 03290 DIOU, pour un montant H.T. de 24 495.00 €

Lot n° 12 – CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT VMC PLOMBERIE

- Entreprise MONIER GENIE CLIMATIQUE – Parc de la Mothe – 03400 YZEURE, pour un montant H.T. de 65 577.16 €

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve le choix de la Commission d’Appels d’Offres.

**DELIBERATION POUR NOMINATION D'UN ADJOINT  
ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE ET DE DEUX ADJOINTS  
ADMINISTRATIFS 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à la réussite à l'examen professionnel de Madame CHEVENIER Caroline, celle-ci est recrutée en qualité d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 01/06/2008, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie en date du 08 décembre 2008.

Monsieur le Maire propose également de recruter Madame HOUX Sandrine, à compter du 01/01/2009 et Mademoiselle JOUAULT Christel, à compter du 01/09/2008, en qualité d'adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, ces nominations.

**VENTE DE TERRAIN A SCI LES AUBRELLES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SCI les Aubrelles qui souhaite acquérir une parcelle de terrain située « rue des Aubrelles », cadastrée AR 286, d'une superficie d'environ 280 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune de BEAULON.

Le Conseil Municipal délibère et donne un avis favorable pour la vente de cette parcelle au prix de 4, 58 euros le m<sup>2</sup>, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la vente.

**DELIBERATION POUR APPROBATION DU PROJET DE  
REPARATION DES CHEMINS ENDOMMAGES  
PAR LA CRUE DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la dégradation de divers chemins, suite à la crue de la Loire, dont l'alerte a été donnée à compter du 02/11/08, un dossier de demande de subventions a été transmis en Préfecture.

Ce dernier comporte un devis de l'entreprise COLAS, pour la réparation des chemins de Jomesson, de Valatte, de l'Ile et des Lilas, qui s'élève pour la somme HT de 47 940, 00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve le projet de réparation des chemins endommagés par la crue de la Loire et décide la réalisation de ces travaux.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain informe l'Assemblée que la SAS CERATERA devient SAS IMERYS CERAMICS FRANCE à Beaulon.

Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier du Conseil Général, sollicitant la Commune pour une subvention au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention.

Monsieur LOGNON Alain explique que le camion utilisé par les employés communaux est régulièrement en réparation. Pour 2008, plus de 1 500 euros ont été dépensés à cet effet. Aussi, il demande à ce qu'une commission soit créée afin de prendre renseignements pour l'achat d'un autre camion et la reprise de l'actuel. Messieurs GILLARDIN Jean-Michel, RAMAGE Xavier, MORIN Daniel proposent de s'occuper de cette recherche.

Monsieur LOGNON Alain présente le devis de Monsieur VERRION Jean-Paul relatif à l'installation d'un chauffe-eau de 100 l, dans l'appartement occupé par Mademoiselle MERLIN Angélique, rue des Aubrelles. Ce logement possède actuellement un chauffe-eau de 50 l qui serait, quant à lui, installé dans la classe de Madame FERRANDON Valérie. Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à cette démarche mais demande à la Commune de se renseigner auprès de Monsieur VERRION pour un chauffe-eau de 150 l à la place de celui de 100 l.

Monsieur LOGNON Alain informe que Rémi CHOLLET a sollicité la Commune pour des travaux de fossés à la Z.I. « la Petite Noire ».

Monsieur LOGNON Alain propose de se réunir très prochainement avec les personnes qui s'occupent du musée rural, au sujet des bâtiments Bernardin. Effectivement, ces bâtiments sont prévus pour l'accueil du futur musée, mais ce projet n'a toujours pas donné suite. Il propose donc de prendre une décision lors de cette réunion, quant à l'utilisation de ces bâtiments qui se dégradent un peu plus chaque jour.

Monsieur VOILHES Eric suggère que la signalisation au sol au carrefour « les Alouettes » soit refaite, tout comme la signalisation au sol des « stops » proposé par Monsieur PICOT David.

Madame PIAT Valérie demande ce que va devenir la croix qui a été détruite suite à la collision avec un véhicule au carrefour du « cimetière ». Monsieur LOGNON Alain informe que ce sinistre est entre les mains des Assurances. Un expert va se rendre sur place. Des devis de restauration ont été demandés auprès de différentes entreprises.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel informe que la piste d'athlétisme située au plateau scolaire n'est plus utilisable, suite aux travaux de démolition qui ont eu lieu dans le cadre de la réalisation de la structure d'Accueil de Loisirs. Monsieur LOGNON Alain contactera l'EACCD, afin de prévoir avec eux l'implantation d'une piste provisoire le temps des travaux.

Madame PONCELET Monique interroge la Commission des Travaux sur l'aménagement de WC Publics qui était prévu en 2008. Monsieur RAMAGE Xavier signale que ces travaux seront reportés en 2009, suite à l'emploi du temps plutôt chargé des employés communaux.

Monsieur RAMAGE Xavier informe que le passage caméra prévu par le Sivom Sologne Bourbonnaise « chemin de la Voûte » n'aura lieu que courant janvier. Il fait également remarquer que le pont des « Bluziaux » s'affaisse.

Monsieur ENTREMONT Louis propose que l'éclairage public, en dehors du bourg, s'éteigne à 22h30 au lieu de 23h30. Il interroge également le Conseil Municipal sur les projets de travaux d'investissement 2009 qui pourraient être réalisés. Des projets comme la réfection de la salle de Conseil Municipal, les travaux d'électricité aux écoles des Aubrelles, des travaux de menuiseries à la Mairie et à la salle Marius Laloï, sont suggérés.

Madame MEVREL Hélène indique que tous les colis CCAS ont été distribués.

Monsieur MORIN Daniel souligne le problème de chauffage dans les vestiaires de la salle Marcel BRIAT, malgré les interventions de l'entreprise ROCHE.

Monsieur ENTREMONT Louis annonce que la Commission des Finances se réunira le samedi 17 janvier à 9h30 en Mairie.

Madame ROBOTA Colette interroge la Commission Festivités sur la mise en place ou non du concours des maisons illuminées. Aucune décision n'a pour l'instant été prise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.